Décision n° 2019-0624
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 avril 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 avril 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0624
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 avril 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199000642	COMMUNE DE GOND PONTOUVRE	16 GOND PONTOUVRE	2 VHF
199002565	AMBULANCE CENTRALE	97 ST DENIS	1 VHF
199109314	LA REDOUTE	59 WATTRELOS	2 UHF
199503140	SOCIETE BEURRIERE D'ISIGNY	50 ISIGNY LE BUAT	1 UHF
200001543	ONET SERVICES	13 MARSEILLE	1 UHF
200701741	XELLA THERMOPIERRE	77 MONTEREAU FAULT YONNE	1 UHF
201001149	ACCALYS	64 OLORON STE MARIE	1 VHF
201001400	SERIS SECURITY	59 STEENVOORDE	1 UHF
201300220	EIFFAGE CONSTRUCTION	94 GENTILLY	8 UHF
201400444	ARCOSUR	13 MARSEILLE	1 UHF
201501369	ROBATEL INDUSTRIES	69 GENAS	1 UHF
201501380	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	69 LYON	6 UHF
201501381	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	69 LYON	1 UHF
201501395	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	75 PARIS	2 UHF
201600119	MCM	13 MARSEILLE	2 UHF
201600402	CTRE ETUDES EXPERTISE RISQUES	41 BLOIS	2 VHF
201600453	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 CRETEIL	1 UHF
201700299	LEGENDRE ILE DE FRANCE	78 VELIZY VILLACOUBLAY	3 UHF
201700417	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 ST DENIS	8 UHF
201700545	SUEZ RV PLASTIQUES AVEYRON	12 VIVIEZ	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201701135	EIFFAGE CONSTUTION HABITAT	78 ACHERES	1 UHF
201701223	ECOMAT	35 DOL DE BRETAGNE	1 UHF
201800075	EIFFAGE CONSTRUCTION ISERE	73 CHAMBERY	3 UHF
201800099	LYCEE PAUL CONSTANS	03 MONTLUCON	1 UHF
201800252	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENT	75 PARIS	1 UHF
201800950	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENT	93 ROMAINVILLE	1 UHF